

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 mars 2011

**En 2010, le microcrédit gratuit de France Initiative
a permis de financer la création ou la reprise de 17 000
entreprises représentant plus de 37 000 emplois.**

France Initiative annonce une activité en hausse pour l'année 2010 : près de **18 000 entrepreneurs** ont été financés par un prêt d'honneur à 0% (+10%), ce qui représente près de **17 000 entreprises** (+13%) ; plus de **37 000 emplois** ont été ainsi créés ou maintenus (+11%) ; enfin, l'action du réseau a permis de mobiliser plus d'1 milliard d'euros au bénéfice de l'économie des territoires. Ces chiffres confirment la pertinence et la valeur ajoutée d'un modèle original de microcrédit gratuit qui a fêté ses 25 ans en 2010.

L'exercice 2010 confirme le rôle de premier plan du mouvement : les 245 plateformes France Initiative ont financé **17 861 entrepreneurs** (+10%) qui ont créé ou repris **16 960 entreprises** (+13% par rapport à 2009), certains projets étant portés par plusieurs associés bénéficiant chacun d'un prêt d'honneur.

22 615 prêts à taux zéro ont été accordés en 2010 par l'ensemble des plateformes France Initiative : 14 940 prêts l'ont été au titre des fonds de prêts des plateformes et 7 675 prêts au titre du dispositif Nacre, mis en place par l'Etat et la Caisse des Dépôts en faveur des chômeurs créateurs et qui est parfois couplé à un prêt d'honneur de la plateforme.

L'ensemble représente un volume de prêts à taux zéro de **166,2 M€, en hausse de 25 %** : 119,4 M€ sur les fonds de prêts des plateformes et 46,8 M€ pour Nacre.

La valeur ajoutée de l'accompagnement humain

L'accompagnement des nouveaux entrepreneurs est indissociable de leur financement et du remboursement des prêts (de 3 à 5 ans, en règle générale). Plus de **49 000 entrepreneurs ont été ainsi accompagnés en 2010** par les équipes permanentes des plateformes France Initiative et par les experts bénévoles, qu'ils soient chefs d'entreprise, cadres, experts-comptables, avocats...

France Initiative mobilise en effet **14 500 bénévoles**. Certains s'engagent particulièrement dans la vie associative, les instances et le développement des plateformes ; d'autres sont très actifs dans les comités d'agrément qui reçoivent les porteurs de projet et décident souverainement de l'attribution des prêts d'honneur. Enfin, **un tiers d'entre eux** (4 700) **parrainent des nouveaux entrepreneurs** : ils nouent avec eux une relation personnalisée et leur font profiter de leur regard extérieur sur leur projet, de leur appui et de leur carnet d'adresses.

Contacts Presse

Un modèle d'appui au développement économique local

Depuis ses origines, le modèle France Initiative établit un lien indissociable entre création d'entreprise et développement économique local, que traduisent les retombées très concrètes de l'action des plateformes sur l'économie des territoires.

En 2010, les entreprises que le réseau a aidé à faire naître ou à renaître représentent **37 134 emplois**, dès la création ou la reprise.

En 2010, **5 100 reprises** d'entreprises ont été rendues possibles par l'intervention des plateformes. La gestion de fonds régionaux¹, confiés par des conseils régionaux et la Caisse des Dépôts, conforte le mouvement dans son rôle de sauvegarde du tissu de petites entreprises et d'emplois qui pourraient être fragilisés par la démographie des chefs d'entreprise. Aujourd'hui, les plateformes se positionnent également sur l'appui à la croissance des petites entreprises. En 2010, 530 prêts d'honneur de croissance ont été ainsi accordés (+10% par rapport à 2009).

L'impact des plateformes se mesure enfin par le **1,131 milliard d'euros** que leur action a permis de faire retomber en pluie fine sur l'économie des territoires, si l'on additionne le montant des prêts à taux zéro accordés en 2010 (166,2 M€) et les financements bancaires complémentaires dont bénéficient les entrepreneurs (965,1 M€).

Un modèle d'avenir

« Le modèle original de microcrédit professionnel qu'a inventé France Initiative en 1985, basé sur la gratuité, la confiance et la solidarité a fêté ses 25 ans en 2010. Il repose sur un prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie exigée, et sur un accompagnement humain, sans coût pour le créateur, conjuguant engagement bénévole et professionnalisme », souligne Jean-Pierre Worms, président de France Initiative.

Depuis ses débuts, l'objectif de France Initiative est de permettre aux créateurs qui veulent démarrer leur entreprise de disposer des fonds propres nécessaires et de gagner la confiance des banques qui, une fois acquis l'agrément de France Initiative, n'hésitent pas à leur prêter des sommes beaucoup plus importantes.

« Notre modèle obtient des résultats remarquables : **nos prêts d'honneur sont remboursés (à 98%)**, ce qui permet aux plateformes de prêter à nouveau les fonds recouverts à d'autres entrepreneurs, **et près de 9 entreprises sur 10 sont toujours en activité après 3 ans**. Beaucoup se développent et créent de nouveaux emplois. »

Pour Jean-Pierre Worms, « ces résultats nous encouragent à aller plus loin en ces temps de réduction des budgets publics en associant davantage d'acteurs privés à notre action. C'est l'un des enjeux forts des prochaines années pour assurer la pérennité de notre modèle de microcrédit. Nous ne plaidons pas pour un modèle économique alternatif. Nous nous battons pour que l'économie de marché soit accessible au plus grand nombre, qu'elle fasse une part plus grande au capital humain, à la gratuité et à la solidarité et qu'elle intègre la dimension sociale et sociétale comme une composante intrinsèque du développement et de la réussite des petites entreprises. C'est toute l'ambition de nos 25 prochaines années ».

¹ En Aquitaine, Bretagne, Lorraine, Ile-de-France et récemment en Limousin.

Contacts Presse

France Initiative : les chiffres clés de l'activité 2010

- 17 861 entrepreneurs financés (+10%) pour 16 960 créations ou reprises d'entreprises (+13%)
- 71 300 créations ou reprises financées depuis 2006
- 22 615 prêts à taux zéro engagés, dont 14 940 prêts sur fonds de prêts des plateformes et 7 675 prêts sur le dispositif public Nacre, réservé aux chômeurs créateurs
- 166,2 M€ de prêts d'honneur engagés (+25%) : 119,4 M€ sur les fonds de prêts des plateformes (+9%) et 46,8 M€ au titre de Nacre (+95%).
- Montant moyen du prêt d'honneur : 8 000 €
- 965,1 M€ de financements bancaires associés aux prêts à taux zéro, dont 857,8 M€ associés aux seuls prêts d'honneur (+16%), avec un effet de levier de 7,8
- 37 134 emplois créés ou maintenus dès la création ou la reprise (+11%)
- 1,131 Milliard € injectés dans l'économie des territoires
- 49 050 chefs d'entreprises accompagnés
- 14 500 bénévoles dont 4 700 parrains
- 8 750 parrainages de chefs d'entreprise
- 635 permanents dans les plateformes France Initiative (équivalents temps plein)
- Taux de pérennité à trois ans des entreprises aidées : 86%
- Taux de remboursement des prêts d'honneur : 98%

Parmi les 18 000 entrepreneurs financés :

- 6 056 femmes (34 % de l'ensemble)
- 4 231 jeunes de moins de 30 ans (24% de l'ensemble)
- 11 845 demandeurs d'emploi (66% de l'ensemble), dont 3 312 de plus d'un an

Parmi les 17 000 projets financés :

- 5 100 reprises d'entreprises (30%)
- 530 interventions en développement (prêt d'honneur de croissance)
- 250 interventions en transition (difficultés passagères)

*N°1 du microcrédit professionnel en France, France Initiative regroupe 245 plateformes qui partagent un mode d'intervention commun reposant sur le **renforcement des fonds propres** des créateurs et repreneurs d'entreprises : c'est la raison d'être du prêt d'honneur à taux zéro et sans garanties exigées.*

Ce prêt d'honneur, attribué par des comités d'agrément, facilite ensuite l'accès de l'entrepreneur à un financement bancaire complémentaire, les banques s'appuyant sur l'expertise des plateformes et sur leur travail approfondi mené en amont. Les nouveaux entrepreneurs sont ensuite accompagnés pendant toute la durée de remboursement du prêt, notamment par des parrains issus du monde de l'entreprise.

*Les plateformes France Initiative réunies dans un **mouvement national** partagent une **Charte qualité**, concrétisée dans une norme AFNOR NF X 50-771 qui décrit leur référentiel métier et des **valeurs communes**, transcrites dans une Charte éthique.*

Contacts Presse